

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Landes
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
EAUX MARENSIN MAREMNE ADOUR

NOMBRE DE COMMUNES :	31
NOMBRE DE DÉLÉGUÉS :	62
NOMBRE DE PRÉSENTS :	33
NOMBRE DE POUVOIR :	7

SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 Octobre à 18h30, le COMITÉ SYNDICAL dûment convoqué le 7 octobre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la Communauté de Communes Marenne Adour Côte Sud à St Vincent de Tyrosse sous la présidence de Monsieur Francis BETBEDER.

Étaient présents : C. DAUGA – A. JOIE – M. HERNANDEZ – H. BOUYRIE – J. VARTAVARIAN – P. LABORDE – P. BENOIST – J. LAPEYRE – F. COUNILH – B. PASCOUAT – D. MOUSTIE – C. BAYENS – C. TOLLIS – H. DARRIGADE – D. MAHE – J. DE LA RIVA – V. DARTIGUEMALLE – M. DIRIBERRY – M.T. LIBIER – J.L. BALESTIN – I. CAZALIS – P. VENDRIOS – J.M. GARAT – F. BETBEDER – R. GELEZ – A. COELHO – S. BERGEROO – R. GUGLIELMI – M. CLAVERIE – M. CASTETS – J. BOUHAIN – L. COUTURE – D. JAMMES

Ont donné pouvoir : N. MEDDA À A. JOIE – F. GUILLAMET À P. LABORDE – R. DUCAMP À C. TOLLIS – J. FORGUES À M. DIRIBERRY – E. CLAVERIE À I. CAZALIS – J. ROMAIN À R. GELEZ – F. GONSETTE À D. JAMMES

Absents excusés V. Audouy - P. CASTEL – M. BRUTAILS – S. CAS – T. LABASTE – J.M. PEREZ – M.J. EVENE – B. DUBEARNES – S. BELLANGER – E. GRACIET – C. JAY – A. LATXAGUE – M. REMAZEILLES – N. ROSPARS – J.P. LAUDINET – P. LARD – F. BREDE – D. BECUS – B. DARETS – B. LANGOUANERE – T. PERIAUT – J.C. DAULOUEDE

Le secrétariat a été assuré par : MME CAZALIS

Délibération n° 2025-10-12– OBJET : Décision modificative N° 1 budget Eau Potable et Budget Assainissement Collectif

Suite à l'attribution de subventions non prévues initialement au BP 2025 et à des régularisations dans les prévisions initiales, il convient de procéder à la régularisation des comptes selon les tableaux présentés et de valider la décision modificative n°1 du budget Eau et du budget Assainissement Collectif.

Ces décisions modificatives n'entraînent pas de modification sur l'équilibre des budgets.



Pour le service de l'eau en fonctionnement régularisation des raccordements en dépenses et recettes pour 60 000 €, prise en compte d'une aide de 70 000 € pour l'animation territoriale concernant la protection de la ressource en eau Orist. Nous profitons de ces recettes supplémentaires pour augmenter nos dépenses au compte 6228 et 6588 pour le même montant. Pour la section d'investissement prise en compte de recettes subvention du Département pour le forage d'Orist et participation des antennistes pour la mise en place d'un échafaudage pour la continuité du service pendant les travaux de réfection du réservoir à Moliets Montant global de 55 000 € qui vient diminuer l'emprunt d'équilibre du même montant. Dans cette DM nous proposons également d'imputer l'étude concernant le schéma directeur montant 200 000 € sur le chapitre 23 et non le chapitre 20 car cette étude sera suivie de travaux ceci pour une meilleure qualité comptable.

Budget eau :

	Dépenses	Recettes
Section fonctionnement		
Produits de Traitement	Art 6062 : + €	
Fournitures d'entretien et de petit équipement	Art 6063 : + €	
Autres matières et fournitures	Art 6068 : + €	
Entretiens réseaux	Art 61523 : + €	
Autres biens mobiliers	Art 6228 : + 50 000 €	
Autres Charges diverses de gestion courante	Art 6588: +20 000 €	
Autres charges exceptionnelles	Art 678 : + 60 000 €	
Travaux		Art 704 : €
Redevance pour pollution d'origine domestique		Art 701241 : + 40 000 €
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte		Art 706121 : +20 000 €
Autres subventions exploitation		Art 748 : + 70 000 €
Autres Produits exceptionnels		Art 778 : €
Total section Fonctionnement	+ 130 000 €	+ 130 000 €
Section investissement		
Etudes	Art 2031 : - 200 000 €	
Immobilisation en cours	Art 23 15 : + 200 000 €	
Subvention Agence Eau		Art 13111 : €
Subvention Département		Art 1313 : + 40 000 €
Subvention équipement reçues des tiers		Art 13188 : + 15 000 € +
Emprunt en cours		Art 1641 : - 55 000 €
Total section Investissement	0€	0 €

Pour le budget assainissement il s'agit pour la section de fonctionnement d'ajuster tant en recettes qu'en dépenses les comptes 604 et 704 pour un montant de 100 000 € de prendre en compte les intérêts non échus des emprunts réalisés en cours d'année, de réduire les dépenses liées à la redevance performance. Pour la section d'investissement il s'agit de prendre en compte comme pour le service de l'eau la modification d'imputation des dépenses liées aux études qui



seront suivies de travaux du chapitre 20 au chapitre 23. Prise en compte après un travail avec les services du trésor Public d'une régularisation pour les immobilisations pour un montant de 200 000 € tant en recettes que dépenses. Prise en compte de subventions attribuées depuis l'adoption du budget 312 739 € de l'Agence de l'eau et 254 100 € du Département

Budget assainissement :

	Dépenses	Recettes
Section fonctionnement		
Achats Etudes et Prestations de services	Art 604 : + 100 000 €	
Redevance pour la performance des systèmes d'Assainissement	Art 63713 : - 73 200 €	
Autres Charges diverses de gestion courante	Art 6588: +50 000 €	
Intérêts Courus Non Echus	Art 66 112 : + 30 000 €	
Travaux		Art 704 : + 100 000 €
Autres subventions exploitation		+ Art 748 : + 6 800 €
Total section Fonctionnement	+106 800€	+ 106 800 €
Section investissement		
Immobilisation en cours OOB	Chapitre 041 Art 2315 : + 200 000 €	
Frais d'Etudes OOB		Chapitre 041 Art 2031 : + 200 000 €
Etudes	Art 2031 : - 290 000 €	
Immobilisations en cours	Art 2315 : + 290 000 €	
Subvention Agence Eau		Art 13 111 : + 312 739 €
Subvention Département		Art 1313 : + 254 100 €
Emprunts		Art 1641 : -895 235 €
Avance remboursable Agence Eau		Art 1678 : + 328396 €
Total section Investissement	+200 000€	+200 000 €

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction comptable M49,

Considérant que des ajustements budgétaires sont nécessaires sur le budget de l'eau et de l'assainissement

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité,



- **Approuve** la décision modificative n°1 du budget Eau
- **Approuve** la décision modificative n°1 du budget Assainissement
- **Décide** de procéder à la régularisation des comptes selon les tableaux présentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

ST VINCENT DE TYROSSE, le 14 Octobre 2025

Le Secrétaire de Séance,
Isabelle CAZALIS

Le Président,
Francis BETBEDER



La présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département